



## I. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

### **1. RÉFORME FISCALE : LES HABITANTS, PREMIERS CONTRIBUABLES DE L'AGGLOMÉRATION**

La Taxe professionnelle a été supprimée par la Loi de finances 2010, et transformée en une cotisation économique territoriale (CET) sur les entreprises à partir de 2011. Cette disparition est un élément d'incertitude supplémentaire, d'autant qu'elle intervient dans une période de redéfinition de la répartition des compétences et des charges entre les collectivités territoriales. Pour la seule année 2010, un mécanisme de compensation est mis en place par l'État.

**A partir de 2011, pour la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, une moitié environ de ses futures ressources fiscales ne seront plus apportées par les entreprises mais par les habitants (par la Taxe d'Habitation et la taxe foncière). La suppression de la taxe professionnelle modifie donc fondamentalement la structure fiscale de la communauté d'agglomération, en faisant des habitants des financeurs de 1<sup>er</sup> plan de ses compétences (42% des nouvelles ressources fiscales seront apportés par la TH).**

Pour ordre de grandeur, la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées perçoit environ **46M€ de taxe professionnelle**. La majeure partie est reversée aux communes de l'agglomération, au titre de la dotation de compensation (qui est égale au montant de TP perçue par la commune à la date de l'adhésion de la commune à la communauté moins les transferts de charges réalisés à la communauté). L'agglomération ne garde ainsi que la hausse du produit de TP sur son territoire (c'est-à-dire le résultat de sa politique d'attractivité et d'accueil ou d'extension d'entreprises) pour ses besoins. Elle reverse également une partie de cette somme aux communes via la dotation de solidarité.

En 2011, la Communauté d'agglomération devrait donc percevoir :

- Des impôts aujourd'hui perçus par le Conseil général ou le Conseil régional, pour rationaliser la répartition de la fiscalité : il s'agit de la taxe sur le foncier non bâti de la Région, et de la taxe d'habitation du département.
- La cotisation foncière des entreprises, qui est la part foncière de la nouvelle CET. Elle ressemble à la part foncière de l'ancienne TP, et représenterait environ **13,5 M€**
- Une part (26,5%) de la 2<sup>ème</sup> partie de la nouvelle CET, c'est-à-dire la cotisation à la valeur ajoutée. Celle-ci sera versée par les entreprises déclarant + de 500000€ de CA, mais sera aussi constituée d'une compensation de l'État pour les entreprises déclarant entre 150 et 500 K€ de Chiffre d'affaires et qui sont exonérées par l'État. Le montant de cette taxe est difficile à évaluer, car l'État devra recalculer quelle est la part de valeur ajoutée produite par une entreprise qui doit revenir à un territoire.
- Un nouvel impôt sur les entreprises de réseaux (IFER), (telecom, électricité...)
- Une taxe sur les surfaces commerciales.

La simulation suivante dont les données sont issues du Ministère de l'économie et des finances a été élaborée à partir des bases 2008.

En M€	TP	Prélevement FT	PVA	Total avant réforme	CFE	CVAE	TASCOM	IFER	TH	FNB	Total après réforme	d'où FNGIR
<b>CDAPP</b>	46,4	-4,8	-0,4	<b>41,2</b>	13,5	9,3	2,4	0,2	18,2	0,1	<b>43,7</b>	-2,7/-2,5

Certaines agglomérations perdent des ressources fiscales avec cette nouvelle répartition, ce ne sera pas vraisemblablement le cas de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, malgré toutes les incertitudes qui pèsent. De nouveaux systèmes de liens entre l'évolution des taux d'imposition de l'agglomération et des communes sont mis en place, qui limitent les capacités de l'agglomération à fixer ses taux.

Dans ce contexte mouvant, la Communauté d'agglomération a engagé la réflexion sur un nouveau pacte financier et fiscal, réflexion qui se poursuivra en 2010 à la lumière du bouleversement fiscal et institutionnel en cours. Ce travail, accompagné par l'UPPA, vise à redéfinir notamment le montant et la répartition de la dotation de solidarité entre les communes.

Les réformes en cours conduisent en effet l'agglomération, qui subit de nouvelles contraintes fortes sur son budget, à s'interroger sur le montant qu'elle peut consacrer au financement des compétences communales au travers du versement d'une dotation de solidarité qui reste facultative. De plus, face à une réforme de sa fiscalité qui remet en cause l'équilibre entre les communes et la place respective des entreprises et des habitants dans la contribution à ses ressources, l'agglomération doit s'interroger sur la répartition de la dotation de solidarité, c'est à dire sur les critères de répartition les plus équitables et les plus efficaces.



## 2. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-PYRÉNÉES : UNE GESTION RIGOUREUSE S'IMPOSE

Au terme de l'exercice 2009, la situation financière du budget général de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées **demeure satisfaisante** notamment au plan des capacités d'autofinancement et d'endettement (4,6 ans). Cependant, la marge de manœuvre financière est réduite par la réforme et la charge du budget de fonctionnement.

Une attention particulière au budget de fonctionnement devra être portée dans les années à venir, notamment en raison :

- de la réduction des dotations de l'État dont les difficultés budgétaires sont connues
- de la faiblesse des nouvelles marges fiscales et de l'inconnue pesant sur l'évolution de la péréquation nationale (FNGIR)
- de l'impact sur le fonctionnement de la mise en service des grands équipements en cours de construction (MIDR, Stade d'eaux vives et camping etc...)

Pour préserver sa capacité d'investissement et pouvoir financer les grands projets déjà engagés (parc naturel urbain du Gave, Porte des Gaves, LGV et nouveau contrat d'agglomération), la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées doit donc poursuivre un effort rigoureux de gestion. En 2009 déjà, la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées avait engagé un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La réflexion sur l'élargissement du périmètre de ses compétences peut également constituer pour l'agglomération comme pour les communes membres une évolution vers un meilleur niveau de gestion de certains projets ou dossiers (mise en commun des moyens et des capacités d'investissement).

**D'autre part, la présentation du budget 2010 de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées est marqué par un changement de format.** En effet il faut tenir compte :

de la création de plusieurs **budgets annexes** : stades d'eaux vives, restauration communautaire, ordures ménagères, qui s'ajoutent aux budgets annexes déjà existants (opérations d'aménagement, assainissement). Les recettes et dépenses liées à l'exercice de ces compétences sont ainsi clairement identifiées.

De la création du nouveau **syndicat mixte des transports**. Créé au cours de l'année 2010, ce Syndicat percevra dorénavant le versement transport, gèrera la Délégation de Service Public confiée à la STAP, et assurera les investissements liés au futur Transport Collectif en Site Propre ou à la modernisation du réseau. C'est pourquoi ces projets n'apparaissent pas dans les investissements de l'agglomération.

## **Réflexion sur les compétences et l'avenir du pacte financier**

En 2009, l'Agglo a engagé un important travail de réflexion sur ses compétences :

- d'une part, sur la définition des critères de l'intérêt communautaire pour la compétence obligatoire « aménagement et développement économique »
- d'autre part, sur la prise en totalité de certaines compétences en vue de mener des politiques plus cohérentes (culture, sports, TIC) ou sur la prise de nouvelles compétences devenues nécessaires au regard de l'évolution du projet communautaire incarné dans « Pau Porte des Pyrénées » (tourisme, grands événements)
- finalement, dans un contexte de réforme territoriale et du Grenelle 2, les agglomérations se verraient dotées des compétences « eau » et « PLU » tandis que toute la voirie support des transports en commun d'intérêt communautaire serait transférée aux agglomérations.



### **3. UNE AGGLOMÉRATION REFONDÉE**

Dans un contexte difficile de crise économique et de réformes institutionnelles, l'agglomération est conduite à s'interroger sur sa structure, ses modes de fonctionnement, l'évolution souhaitable de ses compétences et sa gouvernance.

#### **I Une organisation plus efficiente**

##### **I.1 La Mutualisation Ville de Pau/Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées**

La Ville de Pau et la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées ont choisi de mettre en commun plusieurs de leurs services de manière à optimiser la qualité du service public rendu aux palois.

Deux instances ont été constituées pour assurer la gouvernance politique de la mutualisation :

- Une commission mixte Ville de Pau/Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées constituée de 3 élus de chaque collectivité
- Un conseil de suivi des mutualisations représentant à égalité les 14 communes

##### **I.2 La nouvelle organisation des services**

Courant 2009, les services de la Ville et ceux de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées ont été réorganisés en 5 pôles complétés par un Directeur de projet Renouvellement Urbain, une Mission Développement Durable transversale tout comme la Direction de la Communication.

- Pôle services à la population
- Pôle gestion du domaine public
- Pôle développement durable et coopération territoriale
- Pôle aménagement de l'espace
- Pôle ressources et pilotage

##### **I.3 Nouvelle Gestion des Ressources Humaines**

L'ensemble de cette nouvelle organisation est intrinsèquement liée à la nouvelle gestion des ressources humaines qui a engagé plusieurs chantiers majeurs :

- La modification des règles d'avancement
- Le renforcement du rôle et de la responsabilité de l'encadrement
- L'amélioration des conditions de travail des agents, à savoir :

La création et la rénovation de nouveaux locaux vont permettre d'améliorer les conditions de travail des agents : extension du CTM, la rénovation de l'immeuble La Poste Gambetta, la création de nouveaux dépôts Propreté Urbaine/Espaces Verts.

D'autre part, la Communauté d'agglomération et plusieurs communes dont la Ville de Pau ont lancé conjointement un audit sur l'accessibilité de leur patrimoine, qui devrait permettre ensuite la mise en place d'un plan pluriannuel de mise en conformité de l'ensemble des bâtiments recevant du public.

## **II Des services publics optimisés**

### **II.1 L'application des principes du développement durable**

L'Agenda 21 en cours de réalisation est un outil au service de la structuration de la politique de développement durable. Il préfigure le Plan climat afin de permettre à la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées de s'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique et de répondre ainsi aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

L'année 2009 a permis

- de structurer la Mission Développement Durable et de mettre en place un programme de sensibilisation de tous les agents au développement durable, en partenariat avec le CNFPT, et ouvert aux agents des communes membres de l'agglomération.
- de démarrer des actions concrètes comme la création d'un poste d'économiste de flux dont la mission est de mettre en place une comptabilité énergétique.
- de coordonner, pour le compte des communes membres, la mise en place d'un groupement de commandes pour la réalisation de conseils d'orientations énergétiques et d'audits. 150 bâtiments communaux et intercommunaux seront concernés en 2010.
- d'apporter une assistance technique aux communes dans le domaine du bois énergie et de l'énergie solaire photovoltaïque. L'année 2010 verra se concrétiser les démarches mises en oeuvre et une réflexion sera lancée sur les perspectives de développement de la géothermie basse température.
- de promouvoir l'agriculture durable en zone urbaine à travers notamment la convention avec le CIVAM pour la valorisation des réserves foncières.

### **II.2 La gouvernance : budgets annexes et SPIC**

#### **•l'assainissement :**

Le service de l'assainissement est un SPIC (service public à caractère industriel et commercial) qui doit équilibrer ses dépenses de fonctionnement et d'investissement sans apport du budget général, c'est à dire uniquement par la redevance payée par l'utilisateur pour ce service. L'impôt ne peut servir à les financer. C'est pourquoi ils sont gérés en budgets annexes.

En 2010 le service de l'assainissement sera doté d'un conseil de régie présidé par un élu. Ce conseil contrôlera les dépenses et validera les choix d'investissement. Il proposera au conseil communautaire les évolutions tarifaires permettant d'assurer le bon fonctionnement pluriannuel de ces services. Il veillera à l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

#### **•le service de la collecte des ordures ménagères :**

L'objectif pour ce budget est de maintenir un financement uniquement par la TEOM et non par le budget général.

#### **•le service de restauration communautaire :**

L'évolution de l'activité de la cuisine centrale communautaire est d'abord dépendante des effectifs de restauration scolaire ; si le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles maternelles et

élémentaires a tendance à diminuer, cette évolution est compensée par une augmentation de la part des enfants fréquentant la restauration scolaire.

Elle est ensuite la résultante de la reprise de l'activité de fabrication des repas pour le 3ème âge à la suite de la commande passée à nouveau par la ville de Pau notamment. La qualité des repas étant manifestement conforme aux attentes, on attend pour 2010 une augmentation nette et régulière du nombre de repas servis.

La nature de l'activité impose également que la structure budgétaire du service soit revisitée, les recettes propres du budget annexe ne couvrant pas les dépenses, en augmentation du fait de l'évolution du nombre de repas scolaires, et de la hausse du coût des denrées alimentaires notamment.

#### • la base d'eaux vives :

Si l'année 2009 a été consacrée au choix et à l'installation du gestionnaire ainsi qu'au lancement du SEV avec la Coupe de Monde de Canoë Kayak qui a rassemblé près de 20.000 personnes, l'année 2010 sera celle de la montée en puissance de l'activité Sports de Nature qui, au coeur du projet "Pau, Portes des Pyrénées" s'inscrit comme une filière émergente et légitime. L'année 2010 visera à améliorer les recettes par un développement et une diversification des activités. Une évaluation du contrat en cours avec l'exploitant actuel va également être engagée permettant d'ajuster au mieux toutes les charges d'exploitation.

## 4. « PAU PORTES DES PYRÉNÉES », UN NOUVEL HORIZON

### 1. Le projet et les contrats d'agglomération

L'Agglo et la ville de Pau portent ensemble une même ambition « Pau Porte des Pyrénées » au service du territoire et de ses habitants

A l'occasion des 10 ans de l'Agglo et d'un bilan sur les réalisations effectuées, le projet d'agglomération « Pau Porte des Pyrénées » porte une nouvelle ambition pour l'avenir :

- affirmer une identité géographique, culturelle et éthique
- construire avec les autres collectivités un territoire vivant et au développement durable au pied des Pyrénées, entre Atlantique et Garonne

Notre territoire souffre d'une absence de visibilité et de lisibilité alors que l'agglomération représente, avec le Pays du Grand Pau, 250 000 habitants, soit le plus grand bassin de vie de tout le Piémont pyrénéen ! A ce titre, elle est la seule capable de porter l'image et les valeurs de ce territoire, mais elle est incapable de le faire seule, car de taille insuffisante face à Toulouse, Bordeaux et Saragosse. Le projet d'agglomération « Pau Portes des Pyrénées » suppose donc :

- le désenclavement et la valorisation de notre territoire
- une ouverture vers les territoires de solidarité proches afin de mener des stratégies collectives

Le projet d'agglomération a ainsi été adopté le 24 juillet 2009 tandis que les contrats d'agglomération définissant le financement des actions concourant à sa réalisation sont en cours de négociation avec les partenaires financiers :

-la Région Aquitaine : le contrat de financement avec la Région a été adopté en séance plénière du Conseil régional le 14 décembre 2009 pour un montant de 11 700 000 €. Une nouvelle tranche de contractualisation est en cours.

-Le Conseil général des Pyrénées Atlantiques : le contrat d'agglomération est toujours en cours de négociation.

## **2. Les projets et services structurants de l'agglomération : une ambition de développement durable**

### **A- Optimisation de la collecte des déchets**

L'Agglo doit relever deux défis majeurs : réduire l'impact de ses activités sur l'environnement (rejet de CO2, consommation de carburant...) et maîtriser les coûts du service public. Dans ce cadre, elle a revu le fonctionnement de sa collecte de déchets en vue d'adapter certaines tournées en qualité et en fréquence, d'augmenter la sécurité pour les agents et les usagers, de diminuer l'impact environnemental et de veiller à la maîtrise des coûts.

Ainsi, le nouveau dispositif de collecte a été conçu sur la base de ces préconisations, d'une étude technique et financière et du document unique de sécurité établi en 2007. Il découle également d'une étude d'opinion, qui a recueilli les avis de 500 habitants de l'agglomération consultés début 2009. Enfin, une démarche de concertation et de médiation sociale, participant à la démarche de l'Agenda 21, a été engagée avec les agents du service de collecte qui ont apporté leur contribution à cette nouvelle organisation.

Une zone pilote composée de 830 foyers dans le quartier Pau-Nord teste le nouveau dispositif pendant 3 mois afin de réaliser les ajustements nécessaires avant de l'étendre progressivement à l'ensemble de l'agglomération.

### **B- Transports et grandes infrastructures : se déplacer autrement**

#### **Développement du réseau de transports en commun et projet de TCSP – Révision du PDU**

Le nouveau réseau de transports en commun et le projet de TCSP, adoptés en décembre 2009, vont changer l'approche des déplacements dans l'agglomération en proposant des transports publics performants et attractifs : amélioration notable des temps de parcours, fiabilité du service public et amélioration des systèmes d'information aux voyageurs.

Le réseau de transports urbains s'est élargi aux communes du Luy de Béam, de Morlaàs, de Serres-Morlaàs, d'Uzein et d'Aressy et propose de nouveaux services comme l'autopartage, les vélos en libre-service et la navette électrique de centre-ville à haute fréquence.

Le TCSP, qui prendra la forme d'un Bus à Haut Niveau de Service, se veut le support d'un véritable projet urbain, vecteur d'attractivité, de modernité et de compétitivité en reliant les principaux pôles du territoire. Un premier axe « Hôpital-Université-Centre-ville-Gare » apparaît comme le corridor naturel pour ce premier tronçon, qui devrait voir le jour en 2013, un véritable défi en soi, 6 ans étant généralement nécessaires pour la réalisation d'un tel projet.

L'engagement du projet TCSP et l'élargissement du périmètre des transports conduisent à une révision du Plan de Déplacements Urbains en 2010 et à la création d'un Syndicat mixte des transports compétent sur le nouveau périmètre et à qui l'Agglo transfèrera sa compétence.

#### **Pôle multimodal et politique de déplacements**

La réorganisation du réseau de transports vise aussi à améliorer la desserte du territoire en lien avec l'offre ferroviaire au niveau de la gare, marquée par le développement des TGV et son rôle rôle d'interconnexion avec les lignes Bayonne-Dax-Toulouse et Pau-Oloron.

L'objectif est de faire de la gare un pôle multimodal essentiel, accueillant les transports collectifs

urbains et interurbains, favorisant les correspondances, permettant le stationnement... Située au cœur du quartier « Portes des Gaves », elle retrouvera un rôle central, point d'articulation entre le centre historique de la ville-centre, le futur quartier et son prolongement en parc naturel urbain le long du Gave.

Une enveloppe de 180 K € est prévue afin d'étudier la structuration du pôle d'échanges et 2 millions € pour le développement d'un nouveau système de billettique (1 seule carte pour le train, le bus, le vélo) qui permettra une meilleure gestion du réseau et de mener une politique tarifaire plus attractive en partenariat avec les autres collectivités organisatrices des transports.

### **Une politique cyclable volontariste**

La création d'un réseau cyclable desservant l'ensemble des communes de l'agglomération est prévue dans le Plan de Déplacements Urbains. Ainsi, la nouvelle Délégation de Service Public pour les transports en commun prévoit la location de vélos, service de courte durée type vélib' (200 vélos répartis dans 20 stations) et de longue durée (avec stationnement sécurisé). Ce système déployé dès la rentrée 2010 s'intègre également au projet de véloroute Pyrénées Gave Adour.

### **Plan de circulation et régulation des feux**

Le poste central de régulation du trafic, situé cours Bosquet, date de 1994 et nécessite une rénovation concomitamment à la mise en œuvre du nouveau réseau de bus et du plan de circulation associé.

### **La voirie d'intérêt communautaire**

Après les travaux de réhabilitation et d'aménagement du tunnel et du pont d'Espagne, l'avenue des vallées entre Pau et Jurançon ainsi que l'avenue du Béarn, parallèle à la RD 817, devraient également faire l'objet de travaux de rénovation. La compétence « création ou aménagement et entretien de voirie communautaire » s'appliquant aux voiries ayant vocation à favoriser les échanges entre l'agglomération et sa périphérie ainsi qu'aux voiries permettant les principaux trafics internes à l'agglomération sera également revue, puisqu'il s'agira d'adapter une trentaine de kilomètres supplémentaires dans le cadre du projet de TCSP.

1 million € seront consacrés tous les ans à la voirie communautaire, 800 000 € en investissement et 200 000 € en entretien.

### **Le financement de la LGV**

La réalisation du projet de Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) constitue un enjeu majeur pour le désenclavement de Pau, du Béarn, de la Bigorre et des Pays de l'Adour. Il est essentiel pour renforcer l'attractivité et la compétitivité économique de ces territoires et reste cohérent avec le projet de réouverture de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc-Saragosse.

Aujourd'hui la desserte du Béarn et de la Bigorre est rattachée aux « grands projets du Sud-Ouest » (GPSO) regroupant les LGV Bordeaux-Espagne et Bordeaux-Toulouse. RFF en compare les différents scénarios afin de retenir une option à l'été 2010.

### **Autres infrastructures de désenclavement**

L'Agglo participe au syndicat mixte de l'aéroport Pau-Pyrénées et à la régie low-cost. A ce titre, elle poursuit ses efforts pour mutualiser de façon offensive les capacités des territoires voisins, Tarbes-Ossun et Biarritz-Parme, afin de garantir la visibilité et l'accessibilité du territoire des Pays de l'Adour avec le concept « 1 aéroport, 3 équipements ».

L'Agglo a adhéré au syndicat mixte d'études pour les relations Pau-Oloron par solidarité avec le bassin oloronais mais elle exclut tout engagement dans les réalisations futures.

## **C- Le quartier Porte des Gaves et le Parc Naturel Urbain**

### **Le quartier Porte des Gaves**

L'opération Porte des Gaves, à la convergence des communes de Pau, Gelos, Bizanos et Mazères-Lezons, constitue un projet phare de l'agglomération en matière de renouvellement urbain. L'objectif est de transformer une friche industrielle en un nouveau quartier moderne, écologique, sportif, ludique et culturel. Un quartier cœur d'agglomération en lien étroit avec les centre-bourgs et centre-ville des communes avoisinantes, dont le Gave sera l'élément naturel fédérateur.

Sur le site cohabitent déjà le Stade d'eaux-vives et l'Usine des tramways qui abritera les archives et patrimoines communautaires. Une étude a été lancée pour définir un programme d'aménagement incluant des logements, des activités/bureaux/équipements, les déplacements et des espaces publics, à laquelle participent 3 équipes d'architectes urbanistes de renom : l'atelier Seraji Architectes et associés, Xavier Leibar et Manuel de Sora-Morales.

### **Le Parc Naturel Urbain du Gave**

L'Agglo a voté une autorisation de programme de 10 millions € pour le projet de parc naturel urbain du Gave. Il s'agit de reconquérir 350 hectares de berges en friche, au cœur de l'agglomération, pour promouvoir un espace alliant protection des écosystèmes, découverte des milieux naturels et développement des sports de nature.

Ce projet se décline en 4 volets :

restauration et gestion des berges et des milieux naturels

ouverture de la Ville sur le Gave (quartier Porte des Gaves)

développement des activités de loisirs et de sports de nature (sports d'eaux vives et filière équine notamment)

éducation à l'environnement et valorisation du patrimoine historique, naturel et industriel des lieux

L'Agglo est accompagnée de 2 groupements pour la phase d'études qui se déroulera en 2010, en vue d'une mise en œuvre opérationnelle entre 2011 et 2013.

## **D- Les zones d'aménagement**

L'Agglo s'est positionnée sur l'offre tertiaire avec Pau Cité Multimédia et sur l'offre tertiaire supérieure avec les nouveaux projets (Porte des Gaves / secteur Gare). Elle vise à proposer une offre foncière et immobilière attractive et compétitive.

### **Les zones d'aménagement existantes :**

#### **La zone d'aménagement concerté de Lonstechnord à Lons et Lescar**

La création de cette ZAC de 34 hectares en 2006 fut menée en régie avant de passer à un concessionnaire « CAGG » (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne) fin 2009. L'Agglo participe à hauteur de 1 442 000 € sur 5 ans, dont 350 000 € en 2010.

#### **Le lotissement Citeaux à Pau**

Lotissement à vocation d'habitat mixte de 1,7 hectare. Un premier lot a été vendu à l'Office Palois de l'Habitat dont les recettes pour 2010 s'élèvent à 497 640 € HT. En revanche, les travaux de voirie pour la viabilisation du lot s'élèvent à 717 600 € TTC.

### **La ZAC Actiparc à Billère**

ZAC de 1,6 hectares, à vocation mixte d'habitat et d'activité, créée en 2006. Il reste à réaliser des travaux de finition pour un montant de 40 000 € et à vendre un lot dont la recette est estimée à 217 000 €

### **Les nouvelles zones à l'étude :**

#### **La zone de l'échangeur A64/A65**

Située au sud de l'autoroute A64, cette zone représente une opportunité pour le développement de l'agglomération avec l'arrivée prochaine de la liaison autoroutière Pau-Langon. 53 000 € sont prévus dans le budget 2010 pour les études concernant les réserves foncières réalisées par l'Agence d'Urbanisme AUDAP.

#### **La zone équine**

La filière équine représente un véritable potentiel pour l'économie et l'environnement de l'agglomération (courses, élevages, centres-équestres, haras, appui économique...). Pau est aujourd'hui le 2<sup>ème</sup> centre d'entraînement des courses de France (après Chantilly) avec 800 chevaux à demeure et des top-entraîneurs et lads-jockeys, pouvant accueillir 1000 chevaux en période du meeting d'hiver. L'objectif est de proposer sur un périmètre à définir (domaine de Sers / hippodrome) les conditions favorisant le développement des activités économiques en lien avec le monde du cheval.

Une étude de faisabilité pour la création d'une zone équine a donc été lancée avec nos partenaires, la CCI Pau Béarn et l'association French Equi Trade.

#### **La zone économique à Gan**

Une zone d'environ 21 hectares située au sud de Gan, le long de la route d'Oloron, permettrait à l'agglomération de disposer d'une zone économique au sud de son territoire. Les études de faisabilité sur cette zone sont réalisées par la SEPA (Société d'Équipement des Pays de l'Adour) pour un montant de 140 000 € en 2010.

#### **La zone d'habitat à Ousse**

Des logements sociaux vont être construits sur 3,7 hectares situés au centre de Ousse, avec pour objectifs de proposer une offre d'habitat accessible à tous et de créer une centralité dans le village. Les études de faisabilité sont réalisées par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) pour un montant de 33 787 € ; les études d'urbanisme s'élèvent à 120 000 € inscrits au budget 2010.

## **E- Action foncière, habitat et politique de la Ville**

### **Action foncière**

L'Agglomération poursuit ses actions pour acquérir des terrains en vue de la réalisation de logements pour tous. A ce titre, la maîtrise foncière est un préalable indispensable. C'est pourquoi, elle est en concertation avec les EPCI du Béarn afin de créer un Etablissement Public Foncier Local qui prendrait le relais du Fonds d'Intervention Foncière (FIF) et deviendrait un véritable outil de cohérence et de planification de l'avenir du Béarn.

A noter qu'en 4 ans, le FIF a permis 13 acquisitions réparties sur 7 communes de l'agglomération pour un budget de 3,5 millions €.

### **Production de logements publics sociaux et amélioration du parc privé**

Le Programme Local de l'Habitat poursuit 2 objectifs :  
assurer une répartition équilibrée de l'offre de logements entre les quartiers et les communes  
répondre aux besoins de toutes les catégories de ménages, notamment les plus modestes

La délégation de compétences des aides à la pierre (gestion d'une enveloppe financière à la place de l'Etat) a permis à l'Agglo de se structurer et de devenir une « autorité organisatrice » dans ce domaine auprès des organismes de logement social.

La première période de délégation de compétences pour la gestion des aides à la pierre prend fin en 2010. L'Agglo s'est donc engagée dans des négociations avec l'Etat pour renouveler cette délégation et continuer à exercer son rôle.

En 5 ans, la délégation des aides à la pierre a permis de financer 1100 logements (90% des objectifs) et atteindra 1500 logements en 2010.

L'Agglo et l'Etat ont financé à hauteur équivalente la production de logements sociaux 2005-2009 pour un montant de près de 4,5 millions € chacun.

L'Agglo participe à l'amélioration du parc privé par les dispositifs Plaisir d'Habiter (amélioration de la qualité énergétique des logements) et Douceur d'Habiter (lutte contre l'habitat indigne). Ces 2 dispositifs vont se poursuivre, le premier en concentrant l'aide aux travaux sur les ménages à revenus modestes et en élargissant le conseil et l'aide au diagnostic à tous les publics (chèque conseil), le second en se structurant pour gérer au mieux des dossiers complexes et des situations difficiles.

### **Accès au logement des publics spécifiques**

Pour 2010, l'Agglo prévoit une enveloppe de 3 240 000 € sur ses fonds propres pour le logement social/familial, le logement étudiants et le logement adapté pour les gens du voyage.

Par ailleurs, elle intervient également dans ce domaine en subventionnant des associations qui oeuvrent pour l'accès au logement des jeunes et des ménages en difficulté.

### **Ouverture du centre Re-sources**

Le centre Re-sources, qui ouvrira en mars place d'Espagne à Pau, est un guichet unique qui proposera informations, conseils et services sur l'habitat, les déplacements et l'énergie.

### **Le GIP-DSU**

Le GIP-DSU a pour mission d'accompagner et d'apporter une expertise transversale dans le cadre du programme de renouvellement urbain. A ce titre, il gère plusieurs dispositifs de la politique de la ville qui seront évalués en 2010 :

- le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)
- l'Atelier Santé Ville (ASV)
- le Contrat Local de Sécurité (CLS)
- le Programme de Réussite Educative (PRE)
- le Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
- le Club Emploi et Développement du Hameau (CEDH)
- le Service d'Amorçage au Projet.

Une démarche d'évaluation et de préconisation de ce dispositif est engagée en 2010.

## **F- Attractivité et rayonnement de l'agglomération**

### **F1- Développement économique et attractivité**

## **Établir une stratégie de développement économique partagée**

L'Agglo détient la compétence « développement économique » et à ce titre elle doit se doter d'une véritable stratégie, partagée par l'ensemble des élus du territoire et les partenaires économiques, avec pour priorité de rendre lisible et visible notre action économique.

Par ailleurs, elle va se doter d'un cadre et d'un règlement d'intervention économique le plus adapté possible aux enjeux de notre territoire, qui sera présenté avant l'été aux élus.

2010 doit finalement permettre de dégager une stratégie de développement à long terme à partir d'une étude sur les atouts et faiblesses du territoire, tout en poursuivant le travail entrepris pour la création des Zones d'Activités Economiques.

## **Soutenir les filières d'excellence : priorité n°1**

Le développement économique soutient et accompagne les filières d'excellence traditionnelles et en émergence :

- géosciences et génie pétrolier
- aéronautique
- agroalimentaire et agriculture
- TIC
- filières émergentes (énergie, cheval, sports et nature...)

## **Soutenir l'enseignement supérieur, l'innovation et la recherche**

Le renforcement de l'attractivité grâce au soutien à la formation supérieure, à la recherche, à l'innovation et aux transferts de technologie repose sur le pôle recherche et enseignement supérieur de l'UPPA.

Il nous faut à cet effet maintenir et développer une offre à haute valeur ajoutée et différenciante (extension de l' EISTI, relocation de l'ESAC...).

Parallèlement, une mission sur la stratégie à 10 ans de l'UPPA vient d'être lancée en décembre 2009 dans une démarche conjointe UPPA-collectivités locales afin d'identifier les axes de développement qui s'articuleraient comme suit :

l'UPPA comme université pluridisciplinaire

une université multi-sites (Béarn, Pays Basque, Landes, Hautes-Pyrénées)

une université en proximité et en réseau avec l'Espagne

Dans l'attente des conclusions, l'Agglo poursuit son effort en faveur de l'UPPA par des aides à l'équipement et l'investissement mais aussi par son soutien à la valorisation et au transfert de technologie. Le BDE devrait participer également à cette ambition.

## **Favoriser une dynamique de l'emploi**

Au-delà de la mise en œuvre ou de l'appui à certains dispositifs ou structures en faveur de l'emploi et de l'insertion, l'Agglo souhaite engager une action forte visant à renforcer l'articulation entre développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle.

En 2010, elle va ainsi mobiliser plusieurs acteurs autour de la création d'une plateforme de services collaborative organisée en 3 axes :

renforcer les services apportés aux entreprises et demandeurs d'emploi

mieux accompagner la création et le développement d'activités de l'auto-entreprenariat à la PME

soutenir et développer le secteur de l'économie sociale et solidaire

## **Construire une stratégie au service de l'émergence d'une filière touristique**

Il nous faut créer une industrie touristique à la hauteur des atouts du territoire et décliner en produits et actions commerciales la destination « Pau Portes des Pyrénées ». Comment ?  
prise de la compétence tourisme à l'agglomération  
partage des objectifs avec les différents acteurs publics et privés sur les enjeux du territoire  
modélisation d'enquêtes  
promotion commerciale de la destination « Pau Portes des Pyrénées »  
renforcer notre offre commerciale pour favoriser la destination Pau-Pyrénées

Par ailleurs, la Ville de Pau mène une expertise sur ses équipements dans une logique d'offres complémentaires afin de mieux les mettre en synergie.

## **F2- Sports, culture, grands événements**

### **Les sports de nature, un atout à valoriser**

Notre territoire offre une vaste palette de pratiques sportives nature dans un rayon proche : parachutisme, golf, canyoning, équitation, pelote... Il dispose également d'équipements (stade d'eaux vives, camping de Gelos, Haras...) qu'il convient de mettre en synergie avec ces atouts afin de positionner « Pau Portes des Pyrénées » comme territoire et destination d'excellence en matière de sports de nature, en lien avec les Pyrénées toutes proches.

L'objectif pour les prochaines années est de compléter l'offre camping et développer l'animation, les loisirs et les activités de sport/nature/aventure telles que l'équitation, les sports d'eaux vives, les parcours pédestres et la pratique du vélo (avec la voie verte).

Le stade d'eaux vives : il est la première étape du projet Portes des Gaves pour le volet « Sports de nature ». Le site sera complété par l'aménagement de l'espace situé entre le stade et l'aire de loisirs de Gelos et son camping, et par l'ouverture du restaurant du club-house.

Le camping de Gelos : son ouverture est prévue pour le 1<sup>er</sup> juin 2010. L'objectif est de compléter cette offre en améliorant l'accueil de cette zone tout en tenant compte des contraintes liées au PPRI.

Le projet des haras de Gelos : au-delà des activités traditionnelles de reproduction, maréchalerie, sellerie et attelage, l'objectif est d'ouvrir le site au public. Il participera ainsi à la stratégie de développement globale de l'agglomération autour du tourisme, de la culture et du sport, et bien entendu en cohérence avec la structuration de la filière équine en cours.

### **Le sport de haut niveau et les grands équipements sportifs**

La volonté communautaire est de renforcer le sport de haut niveau comme ambassadeur du territoire et définir ce qui relève de l'agglomération ou des politiques de proximité en ce domaine.

### **La culture**

En 2010, l'Agglo souhaite potentialiser la diversité et la richesse de l'offre culturelle et de la création au service des artistes et des habitants, et ce toujours afin de favoriser le rayonnement de notre territoire. Au-delà des aides à des structures culturelles « piliers », cela se traduira notamment par des investissements afin de moderniser les lieux d'expression et de diffusion.

Le PILPA : rebaptisé de son nom historique « L'usine des tramways », il réunira en un lieu unique les archives et le patrimoine de l'agglomération. Dès la fin du premier semestre 2010, habitants, professionnels, porteurs de projets ou simples visiteurs pourront s'informer sur les richesses

patrimoniales et culturelles du territoire. Par ailleurs, 2010 verra le lancement du portail grand public de la Banque Numérique des Ressources Patrimoniales Pyrénéennes (1 million € d'investissement) qui contient tous les documents iconographiques des fonds patrimoniaux de la bibliothèque des archives intercommunales et départementales, du musée national du château de Pau et du musée des beaux-arts.

La MIDR : Les travaux de cet équipement, pierre angulaire du programme de lecture publique, se poursuivent en vue d'une ouverture au public fin 2011/début 2012.

En 2010, l'Agglo investit 19 millions € dans la MIDR et l'Usine des tramways.

La Route du Son : cette nouvelle salle réhabilitée et dédiée aux musiques actuelles participe avec la redéfinition du projet du PCI autour des arts visuels à un positionnement de notre territoire particulier en terme de création et de diffusion des pratiques artistiques. En 2010, les travaux de réhabilitation du Pôle débiteront.

De nouveaux transferts et prises de compétences :

- développement de la lecture publique : la réussite de « Pau fête le livre » incite l'Agglo à intensifier son effort pour la promotion du livre et de l'écrit avec prise de compétence possible

- soutien aux langues et cultures régionales : l'Agglo est riche de ses cultures identitaires mais n'assume pas son rôle de capitale du Béarn. C'est pourquoi elle réfléchit à la promotion, diffusion et pratique des langues et cultures occitanes en s'appuyant sur les opérateurs et manifestations emblématiques existantes

- soutien aux actions artistiques et culturelles dans le domaine du cirque : le projet d'aménagement à Lescar du pôle cirque à vocation intercommunale pourrait permettre d'accueillir des compagnies en résidence et une saison culturelle dédiée au nouveau cirque. Il conviendra pour cela de transférer la compétence à l'Agglo.

### **Vers une prise de compétence pour l'organisation des grands événements d'intérêt communautaire**

L'Agglo, à travers sa compétence générale de développement économique, doit parvenir à créer du lien entre les grands événements afin qu'ils participent fortement à la dynamique de développement territorial (avec une forte visibilité et attractivité) et génèrent de larges retombées économiques pour l'ensemble du territoire.

La réflexion sur la prise de compétence pour l'organisation de ces grands événements pourrait s'appliquer dès 2010, année riche en temps forts :

- 400<sup>ème</sup> anniversaire de la mort d'Henri IV

- 200<sup>ème</sup> anniversaire de l'accession au trône de Suède de Bernadotte

- centenaire du passage du Tour de France dans les Pyrénées

- championnat du monde de pelote

- floralies

Ces événements peuvent fortement contribuer à la dynamique de développement de l'Agglo à condition d'en faire des événements à forte attractivité, grande capacité de rassemblement et générant de véritables retombées économiques.

Finalement, 2010 sera aussi une année décisive pour la refondation du Grand Prix de Pau : les conclusions de l'audit permettront de dresser les contours de cet événement, nouvelle version tandis que l'Agglo poursuivra son soutien à l'ASAC pour la réorganisation de la gouvernance et le pilotage de cette manifestation.